

Vous avez un projet de réalisation de création de contenus en 3-D relief ?

La bourse d'aide à la création Dimension3 est faite pour vous !

1. Définition de l'aide

L'aide à la création Dimension3 est destinée à accompagner la réalisation d'un programme artistique en 3-D relief (images de synthèse, prises de vue réelles ou programme hybride).

2. Montant de l'aide

Le montant de l'aide est fixée à 3000 euros (sous la forme d'un aide financière et en industrie cumulées).

3. Modalités d'attribution

Fin 2008, une commission composée d'experts étudiera les projets déposés et rendra son choix public.

4. Conditions d'éligibilité

L'aide à la production n'est pas attribuée à un artiste mais à la structure porteuse du projet, personne morale, association ou société. Les collectivités territoriales fonctionnant en régie directe, qui peuvent être associées à certains projets artistiques comme partenaires, ne sont pas éligibles.

Les projets déposés doivent mettre en avant les potentialités de la technologie 3D (écriture, grammaire, mise en scène...).

Ces projets peuvent être destinés à une diffusion en salle ou sur écran. Il peut s'agir de programmes autonomes (court-métrage) ou exploités dans le cadre de spectacles in situ.

Le caractère innovant de la démarche, l'exploration de nouvelles formes d'expression seront en priorité appréciés par le jury sous un angle artistique.

5. Le dossier de candidature

Le dossier de demande déposé par les candidats comprend un dossier artistique intégrant un synopsis, un storyboard ainsi qu'un descriptif technique et financier du projet.

Le dossier doit être déposé à la fois en version électronique et sur support papier.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

La version électronique du dossier devra comporter le moins de fichiers possibles, et regroupera l'ensemble des éléments suivants :

a- Le dossier artistique (pdf et sur support papier) :

1. Une fiche de synthèse du projet
2. Une description développée du projet artistique (note d'intention, synopsis, description du dispositif ...)
3. Une note sur les caractéristiques techniques du projet : formats, logiciels employés et développements spécifiques
4. Une note biographique du concepteur du projet et des artistes associés à la réalisation.
(Signaler les aides publiques et les bourses obtenues).

b - Budget & calendrier de réalisation (pdf et sur support papier) :

1. Un budget détaillé augmenté de toutes les pièces justificatives des partenariats annoncés (lettres d'intention ou contrats des cessionnaires de droits, co-éditeurs et partenaires financiers, opérateurs).
2. Le calendrier de réalisation

c - Compléments visuels et sonores (en version électronique et sur support papier si possible) : Toutes pièces jugées utiles à la compréhension du projet.

d - Le dossier administratif (sur support papier uniquement) :

1. pour les sociétés commerciales, Kbis de moins de trois mois, nom, date et lieu de naissance et adresse des dirigeants
2. Pour les associations, Copie des statuts, inscription au J.O. noms, date et lieu de naissance et adresse des dirigeants

3. Un relevé d'identité bancaire original

6. Le dépôt du dossier

Les demandes d'aide à la Production sont adressées à :

Avance Rapide Communication / Bourse Créative Dimension 3 expo / 5 rue Victor Hugo / 92310 Sèvres.

7. La date limite de réception des dossiers

La date limite de réception des dossiers est fixé au vendredi 26 septembre 2008.

Les dossiers seront étudiés par un comité d'experts et d'éventuels entretiens seront envisagés pour départager les candidats. L'annonce officielle d'obtention de la bourse aura lieu au mois de décembre 2008.